# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit LEUCOPERM

Trousse Numéro (s) de catalogue BUF09C

Date de révision 23-juin-2023

# Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
	LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187
	LEUCOPERM REAGENT B - PERMEABILISATION
	REAGENT - #10509

KITL / EN Page 1/27



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 20-juin-2023 Numéro de révision 3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

Numéro du fiche de données de

sécurité

10187

Nanoforms Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

Contient Aldéhyde formique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité légale / adresse de contactBio-Rad Laboratories Inc.Bio-RadBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive Endeavour House 3 bld Raymond Poincaré
Hercules, CA 94547 Langford Business Park 92430 Marnes-la-Coquette

USA Kidlington Oxford

OX5 1GE Bio-Rad Laboratories N.V

United Kingdom Winninglaan 3 e-mail: BE-9140 Temse

antibody\_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

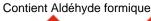
Règlement (CE) n° 1272/2008

EGHS / EN Page 2/27

# LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B -
	(H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	

## 2.2. Éléments d'étiquetage





#### Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer

# Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

## 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Sans objet

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
·	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)

EGHS / EN Page 3/27

# LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

					(LCS)		
Aldéhyde formique	10 - 20	Aucune donnée	(605-001-00	Acute Tox. 3 (H301)	Eye Irrit. 2 ::	-	-
50-00-0		disponible	-5)	Acute Tox. 3 (H311)	1%<=C<3%		
			200-001-8	Acute Tox. 3 (H331)	Skin Corr. 1B ::		
				Skin Corr. 1B (H314)	C>=5%		
				Eye Dam. 1 (H318)	Skin Irrit. 2 ::		
				Skin Sens. 1 (H317)	1%<=C<5%		
				Muta. 2 (H341)	Skin Sens. 1 ::		
				Carc. 1B (H350)	C>=0.1%		
				STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 ::		
					C>=5%		
Méthanol	0.01 -	Aucune donnée	(603-001-00	Acute Tox. 3 (H301)	STOT SE 1 ::	-	-
67-56-1	0.099	disponible	-X)	Acute Tox. 3 (H311)	C>=1%		
			200-659-6	Acute Tox. 3 (H331)			
				STOT SE 1 (H370)			
				Flam. Liq. 2 (H225)			

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aldéhyde formique 50-00-0	100	2000	Inhalation LC50 Rat <463 ppm 4 h (vapor, Source: ECHA_API)	<463	Inhalation LC50 Rat <463 ppm 4 h (vapor, Source: ECHA_API) 463
Méthanol 67-56-1	6200	15840	Inhalation LC50 Rat 22500 ppm 8 h (Source: JAPAN_GHS)	41.6976	Inhalation LC50 Rat 22500 ppm 8 h (Source: JAPAN_GHS)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

EGHS / EN Page 4/27

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Toux et/ ou

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire

vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une

sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La

chimique

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les

brouillards.

EGHS / EN Page 5/27

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EGHS / EN Page 6/27

8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	STEL: 0.3 ppm	STEL: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.38 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL 0.6 ppm		STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.5 ppm
		STEL 0.74 mg/m³ Sh+		Skin Sensitisation TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm
		SIIT		TWA: 0.37 mg/m <sup>2</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
				TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	Skin Sensitisation
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL 800 ppm	STEL: 250 ppm	K*	*
		STEL 1040 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup>		
Nom ohimigus	Chymra	H*	D*	Fatania	Finlanda
Nom chimique Aldéhyde formique	Chypre STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	République tchèque TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Danemark TWA: 0.3 ppm	Estonie S+	Finlande TWA: 0.3 ppm
50-00-0	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppin TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
30-00-0	TWA: 0.3 ppm	D*	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm
	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	S+	STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
				TWA: 0.5 ppm	, and the second
				STEL: 0.6 ppm	
11/11				STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	
Méthanol	T\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 270 ppm
67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm	TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm
	T VVA. 200 mg/m		STEL: 400 ppm	STEL: 350 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 330 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 520 mg/m <sup>3</sup>	A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	SZ+
	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Sh+	Peak: 0.6 ppm	STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 ppm		Peak: 0.74 mg/m <sup>3</sup> skin sensitizer	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> Skin sensitization	b*
	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>		SKIII SEHSIUZEI	Skiii Serisitization	
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	b*
	STEL: 1000 ppm	H*	Peak: 200 ppm	STEL: 250 ppm	
	STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>	
Name alaiminus	*	Italia MDI DO	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *		1:6
Nom chimique  Aldéhyde formique	Irlande	Italie MDLPS TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Italie AIDII senD+	Lettonie TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Lituanie J+
50-00-0	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>   TWA: 0.3 ppm	senD+ STEL: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	J+ TWA: 0.3 ppm
30-00-0	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02 mg/m <sup>2</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm		TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm
	STEL: 0.738 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	cute*			STEL: 0.6 ppm
Mátharal	Sens+	TMA. 200	T\\\\\\ 200	T\\\\\\\ 200 ====	O*
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm
07 50-1	STEL: 600 ppm	cute*	STEL: 250 ppm	Ada*	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 780 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>		
	Sk*		cute*		
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aldéhyde formique	-	-	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Skin Sensitisation
50-00-0			STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm A+	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
				STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	skóra*
				STEL: 0.6 ppm	Sitora
L				FF	

EGHS / EN Page 7/27

# **LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT -** #10187

					T 0 "	4	
						g: 1 ppm	
NACH I		D +	1. *	TIMA 400 / 2		1.2 mg/m <sup>3</sup>	OTEL 000 / 3
Méthanol		Peau*	skin*	TWA: 133 mg/m <sup>3</sup>		100 ppm	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>
67-56-1		A: 200 ppm	TWA: 200 ppm	H*		30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>
	I IVVA	x: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>			150 ppm	Prohibited -
						62.5 mg/m <sup>3</sup>	substances or
						H*	mixtures containing
							Methanol in weight
							concentration
							>3%;except fuels
							used in the model
							building,
							powerboating, fuel
							cells and biofuels
Name objections		Dawtural	Davisania	Clavasvia	Cla		skóra*
Nom chimique Aldéhyde formique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
50-00-0		'A: 0.3 ppm : 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>		.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
50-00-0		.: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup>	S+		0.5 ppm .37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm
		0.62 mg/m <sup>o</sup> /A: 0.5 ppm	STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.74 mg/m <sup>3</sup>		0.3 ppm	STEL: 0.6 ppm   STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
		EL: 0.6 ppm	STEL. STIIg/III	Celling. 0.74 mg/m²		0.5 ppm	Sen+
		.: 0.74 mg/m <sup>3</sup>				0.6 ppm 0.74 mg/m <sup>3</sup>	Sellt
		ing: 0.3 ppm				K*	
		sitizer dermal				IX.	
Méthanol		A: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA:	200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	1	n: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>
0.001		L: 250 ppm	P*	K*		800 ppm	vía dérmica*
		Cutânea*	·	1		040 mg/m <sup>3</sup>	
	`	<b>-</b> 4.4				K*	
Nom chimique		S	Suède	Suisse		Ro	oyaume-Uni
Aldéhyde formique		NGV	: 0.3 ppm	S+		Т	WA: 2 ppm
50-00-0		NGV: (	0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	
		KGV: 0.6 ppm	TWA: 0.37 mg/r	$m^3$	S <sup>r</sup>	TEL: 2 ppm	
Bindande K		GV: 0.74 mg/m <sup>3</sup>				EL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	
			H*	STEL: 0.74 mg/	m³		-
		S+					
Méthanol			200 ppm	TWA: 200 ppn			/A: 200 ppm
67-56-1 NGV: 2		250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/n	n <sup>3</sup>	TW	A: 266 mg/m <sup>3</sup>	
			e KGV: 250 ppm	STEL: 400 ppr			EL: 250 ppm
		Vägledande	KGV: 350 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 520 mg/r	m³	STE	L: 333 mg/m <sup>3</sup>
			H*	H*			Sk*

# Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Méthanol	-	-	-	7.0 mg/g Creatinine -	0.47 mmol/L (urine -
67-56-1				urine (Methanol) - at	Methanol end of
				the end of the work	shift)
				shift	15 mg/L (urine -
					Methanol end of
					shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Méthanol	-	-	15 mg/L - urine	15 mg/L - urine	15 mg/L (urine -
67-56-1			(Methanol) - end of	(Methanol) - end of	Methanol end of
			shift	shift	shift)
				15 mg/L - urine	15 mg/L (urine -
				(Methanol) - for	Methanol for
				long-term	long-term
				exposures: at the	exposures: at the
					end of the shift after
				several shifts	several shifts)

EGHS / EN Page 8/27

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Méthanol	30 mg/L (urine - Methanol	15 mg/L - urine	-	15 mg/L - urine
67-56-1	end of shift)	(Methanol) - end of shift		(Methanol) - end of shift
	940 µmol/L (urine -			
	Methanol end of shift)			
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Méthanol	-	-	6 mg/L - urine (Methanol)	30 mg/L (urine - Methanol
67-56-1			- end of shift	end of exposure or work
				shift)
				30 mg/L (urine - Methanol
				after all work shifts)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Méthanol			30 mg/L (urine - Methanol	-
67-56-1	(Methanol) - at the end of	end of shift)	end of shift, and after	
	the work shift; for		several shifts (for	
	long-term exposure: at the		long-term exposures))	
	end of the work shift after		936 µmol/L (urine -	
	several consecutive		Methanol end of shift, and	
	workdays		after several shifts (for	
			long-term exposures))	

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après

toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent à semi-transparent

**Couleur** Variable

Odeur Aucune information disponible.

EGHS / EN Page 9/27

Seuil olfactif Aucune information disponible

**Propriété** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité 423.89 °C

Température de décomposition Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Hq

Aucune information disponible pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.4. Conditions à éviter

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Possibilité de réactions

dangereuses

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

Page 10 / 27

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

## Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

> Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies

respiratoires. Nocif par inhalation.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. **Contact oculaire** 

> Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions

oculaires irréversibles.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut

provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. **Symptômes** 

Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,000.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 3,000.00 mg/kg ETAmél (inhalation-gaz) 7,000.00 ppm 5.010 mg/l **ETAmél** 

(inhalation-poussières/brouillard

EGHS / EN Page 11/27

DL50 par voie orale Aucune information disponible DL50, voie cutanée Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aldéhyde formique	= 100 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	< 463 ppm (Rat) 4 h
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm (Rat) 8 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves Corrosion/irritation cutanée

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves

lésions des veux. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Muta. 2

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après

les données disponibles pour les composants.

Peut irriter les voies respiratoires. STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Page 12 / 27

endocriniennes

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Aldéhyde formique	-	LC50: 22.6 - 25.7mg/L	-	LC50: =2mg/L (48h,
		(96h, Pimephales		Daphnia magna)
		promelas)		EC50: 11.3 - 18mg/L
		LC50: =1510µg/L (96h,		(48h, Daphnia magna)
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =41mg/L (96h,		
		Brachydanio rerio)		
		LC50: 0.032 - 0.226mL/L		
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: 100 - 136mg/L		
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: 23.2 - 29.7mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
Méthanol	-	LC50: =28200mg/L (96h,	-	-
		Pimephales promelas)		
		LC50: >100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: 19500 - 20700mg/L		
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: 18 - 20mL/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: 13500 - 17600mg/L		
		(96h, Lepomis		
		macrochirus)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Aldéhyde formique	0.35
Méthanol	-0.77

## 12.4. Mobilité dans le sol

EGHS / EN Page 13 / 27

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aldéhyde formique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Méthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

Non réglementé

transport de l'ONU

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

Non réglementé 14.1 Numéro ONU 14.2 Désignation officielle de Non réglementé

Page 14/27

# LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

Date de révision 20-juin-2023

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Aldéhyde formique	RG 43	-
50-00-0		
Méthanol	RG 84	-
67-56-1		

## **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

## Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Aldéhyde formique	Present	1	-

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)

EGHS / EN Page 15/27

Aldéhyde formique - 50-00-0	5	50
Méthanol - 67-56-1	500	5000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique Règ	èglement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012
	(BPR)
non de ou de	rpe de produits 2 : Désinfectants et produits algicides n destinés à l'application directe sur des êtres humains des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire e de produits 22 : Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

EGHS / EN Page 16/27

# LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 20-juin-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / EN Page 17 / 27



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 20-juin-2023 Numéro de révision 3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LEUCOPERM REAGENT B - PERMEABILISATION REAGENT - #10509 Nom du produit

Numéro du fiche de données de

sécurité

10509

**Nanoforms** Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant** Entité légale / adresse de contact Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive **Endeavour House** 3 bld Raymond Poincaré Hercules, CA 94547 Langford Business Park 92430 Marnes-la-Coquette

USA Kidlington

Oxford

Bio-Rad Laboratories N.V OX5 1GE

United Kingdom Winninglaan 3 BE-9140 Temse e-mail:

antibody\_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Page 18 / 27

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Sans objet

## 3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

EGHS / EN Page 19/27

## LEUCOPERM REAGENT B - PERMEABILISATION **REAGENT - #10509**

Date de révision 20-juin-2023

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Moyens d'extinction appropriés

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

Page 20 / 27

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet

Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideCouleurVariable

OdeurAucune information disponible.Seuil olfactifAucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Inflammabilité (solide, gaz)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Limites d'inflammabilité dans l'airAucun(e) connu(e)

EGHS / EN Page 21/27

Limites supérieures Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

dangereuses

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de Possibilité de réactions

sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

EGHS / EN Page 22 / 27

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes** 

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Danger par aspiration

Page 23 / 27

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

EGHS / EN Page 24/27

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA** 

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

**Allemagne** 

EGHS / EN Page 25/27

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

# Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul

EGHS / EN Page 26/27

Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 20-juin-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / EN Page 27/27